

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-051

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe).

Membre absent : Aucun

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 33

OBJET **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES BOUCHONS D'AMOUR**

La Ville d'Écully s'engage dans la lutte contre la pollution en valorisant les bouchons en plastique. Dans ce cadre, elle a choisi de collaborer avec l'association nationale « Les Bouchons d'Amour ».

Cette association est reconnue d'intérêt général. De fait, elle collecte et trie les bouchons en vue de l'acquisition de matériel destiné aux sportifs handicapés.

Cette collaboration offre une opportunité significative d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Au-delà de ses bénéfices environnementaux et sociaux, cette initiative illustre également le potentiel de l'économie circulaire et de la solidarité. En transformant les déchets en ressources utiles, chaque participant, qu'il soit donneur de bouchons ou bénéficiaire, contribue à créer une boucle vertueuse générant des retombées positives concrètes.

Dans le cadre de cette démarche, l'association Les Bouchons d'Amour s'engage à :

- Collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique,
- Informer la Ville des participations et actions menées par l'association (site internet),
- Utiliser l'argent issu de la vente des bouchons pour l'achat de matériels, fauteuils etc.
- Diffuser les coordonnées des nouveaux points de collecte

La Ville d'Écully s'engage entre autre à :

- Collecter les bouchons en plastique pour l'association Les Bouchons d'Amour,
- Ne pas tirer profit de la collecte des bouchons en plastique.
- Faire la publicité de la collecte des bouchons plastiques pour l'association.
- Ne pas utiliser le logo de l'association à des fins personnelles ou publicitaires sauf autorisation écrite de la part du président national de l'association,
- En revanche, il est autorisé de faire de la publicité pour indiquer la mise en place de collecteurs dans la collectivité,

Ainsi, les bouchons seront collectés à la mairie et transférés au Centre Technique Municipal (CTM) lorsque le contenant sera plein. Par la suite, l'association « Les Bouchons d'Amour » viendra les récupérer.

Cette convention sera automatiquement renouvelée tous les ans à sa date anniversaire.

— — — —

Vu le projet de convention joint ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation réunie le 11 juin 2024, entendue ;

A l'unanimité, par 33 voix pour,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

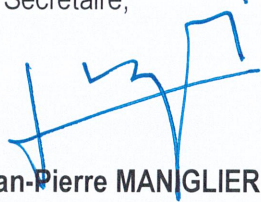
Après avoir délibéré,

- Approuve la Convention de partenariat avec l'association « Les Bouchons d'Amour » annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20240627-DELIB_2024_051-DE Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

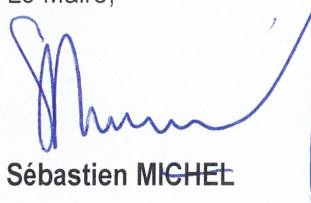
Ainsi délibéré,
A Écully, le 27 juin 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **04 JUIL. 2024**
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240627-DELIB_2024_051-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024



Ville
d'Écully

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

- l'association « Les Bouchons d'Amour Auvergne Rhône Alpes Bourgogne » 957, avenue de l'Europe
69200 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS représentée par Mme Turia OULAD BELAYACHI, Présidente.
Cette association est rattachée à l'association nationale « Les Bouchons d'Amour », reconnue d'Intérêt Général.

Et le partenaire :

- La Ville d'Écully 1 Place de la Libération 69134 ÉCULLY représentée par Mme Agnès GARDON-CHEMAIN, Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Transition écologique, aux Mobilités et à l'Innovation.

Contenu du partenariat :

Les cosignataires décident de collaborer à la collecte des bouchons plastiques pour l'association nationale « les Bouchons d'Amour », en respectant les objectifs de l'association qui sont :

- ✚ L'acquisition de matériel spécifique pour sportifs handicapés,
- ✚ De contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap,
- ✚ D'aider d'autres associations.

Fonctionnement :

L'association Les Bouchons d'Amour s'engage à :

- ✓ Collecter, acheminer, trier, expédier les bouchons en plastique,
- ✓ Informer l'autre partie des participations et actions menées par l'association (achats de matériels, fauteuil ...etc.) et consultable sur le site national : www.bouchonsdamour.com
- ✓ Respecter : L'argent récolté par la vente des bouchons est entièrement utilisé pour les objectifs. Les frais de fonctionnement ne pouvant se faire qu'avec des subventions publiques, la générosité des entreprises privées et le système D. L'association est composée uniquement de bénévoles non-salariés.
- ✓ Diffuser les coordonnées des nouveaux points de collecte notamment sur le site www.bouchonsdamour.com

- La Ville d'Écully s'engage à :

- ✓ Collecter les bouchons plastiques pour l'association Les Bouchons d'Amour,
- ✓ Ne pas tirer profit de la collecte des bouchons en plastique. En revanche, il est autorisé à faire de la publicité pour indiquer la mise en place de collecteurs dans la collectivité,
- ✓ Ne pas utiliser le logo de l'association à des fins personnelles ou publicitaires sauf autorisation écrite de la part du président national de l'association,
- ✓ A faire la publicité de la collecte des bouchons plastiques pour l'association « Les Bouchons d'Amour ».

Suivi du partenariat :

La présente convention sera automatiquement renouvelée, par application du principe de reconduction tacite, à la date anniversaire de la convention. La Ville d'Écully peut résilier la convention si les engagements ne sont pas respectés par l'association « Les Bouchons d'Amour », après accord commun qui devra être écrit et signé en 2 exemplaires par les deux parties.

Fait Écully, le 25 avril 2024 en 2 exemplaires

(1 exemplaire partenaire, 1 exemplaire Bouchons d'Amour)

Pour l'Association Les Bouchons d'Amour
Auvergne Rhône Alpes Bourgogne
La Présidente,

Turia OULAD BELAYACHI



Ville
d'Écully

Pour La Ville d'Écully
Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Transition écologique,
aux Mobilités et à l'Innovation,

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240627-DELIB_2024_051-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Agnès GARDON-CHEMAIN